

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 17 FÉVRIER 2016**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 17 février 2016*

Aujourd'hui, à seize heures quinze minutes, il a plu  
à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de  
sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 66 Loi sur les activités funéraires

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi  
par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.